



## Lettre d'information n° 45 de la DDT 77 Agriculture et Environnement 12 juillet 2010

Pour développer l'action sur les territoires et le développement durable, pour mieux répondre aux attentes des usagers et des élus locaux, pour développer les synergies dans un contexte d'économie publique, la "Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture" est devenue **au 1er juillet 2010** la "Direction Départementale des Territoires"  
Ses coordonnées et ses horaires d'ouverture au public restent inchangés  
Le site internet n'a pas changé d'identité.

### AGRICULTURE

#### Aides à la surface

##### Conditionnalité des aides

##### **BCAE : entretien des jachères.**

Lire le communiqué relatif au [broyage des jachères](#)  
TELEPAC

34 % des demandeurs d'aide PAC du département de Seine-et-Marne ont choisi la télédéclaration ; un effort est encore à faire car nous sommes dans les derniers départements français en matière de télédéclaration.

##### Aide à la surface

Campagne 2009 : remboursement de la modulation  
Lire le [communiqué de juillet 2010](#)

#### Agro-environnement

##### Directive Nitrates

Prenez connaissance de la plaquette d'information relative à la mise en oeuvre du 4ème programme d'action "directive nitrates".

[Plaquette directive nitrates](#)

### ENVIRONNEMENT

#### Sécheresse

##### Rappel de la situation

Actuellement, la nappe du Champigny est intégralement en situation de crise renforcée.

La situation globale sur le département a été relativement préoccupante pour un mois de juin. Aussi, le Préfet de Seine-et-Marne vient de prendre des mesures de restriction : le bassin versant du Fusain est en crise renforcée et les bassins versants de l'Orvanne, du Petit Morin, et du Grand Morin sont en alerte.

Les arrêtés et mesures de restriction qui s'appliquent sont disponibles sur le site internet de la DDT.

##### Nappes de Beauce et du Champigny

Les quotas d'irrigation sur les nappes de Beauce et du Champigny sont désormais attribués pour la campagne d'irrigation 2010. Les volumes et modalités de gestion pour la gestion collective de l'irrigation sur la nappe du Champigny sont précisés via un arrêté spécifique, disponible sur le site internet de la DDT

[Accès à la page](#)



<http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr/>

#### **DROITS D'ACCES ET RECTIFICATION**

Non-diffusion des données : En aucun cas, les informations que vous nous communiquez lors de votre inscription à cette liste ne seront utilisées à d'autres fins. Modification et suppression des données : En application des articles 27 et 34 de la loi dite "Informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de modification ou de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit envoyez un message au responsable de la liste de diffusion :

[Savrn.Dde-77@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:Savrn.Dde-77@equipement-agriculture.gouv.fr)

Vous avez changé d'adresse électronique ou vous souhaitez vous désabonner : vous pouvez annuler votre inscription actuelle et indiquer votre nouvelle adresse à :

[Savrn.Dde-77@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:Savrn.Dde-77@equipement-agriculture.gouv.fr)